

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Malgré l'automne déjà avancé, nous tenons à vous souhaiter une excellente année scolaire. Celle-ci sera sous le signe de la nouveauté. En effet, notre nouveau contrat de travail touchera plusieurs d'entre nous de façon positive...mais peut-être aussi de façon négative! Nous serons là pour vous informer ou vous épauler selon vos besoins. Au plaisir d'échanger avec vous!

Annie, pour l'équipe syndicale

Entente de principe sectorielle et intersectorielle

Le 22 septembre s'est tenu une assemblée générale extraordinaire où les membres ont pu se prononcer sur les ententes de principes. Les membres ont rejeté ces offres de façon majoritaire, considérant qu'elles ne correspondaient pas à notre réalité en Beauce-Etchemin.

Banque de temps

Que vous soyez travailleurs du secteur général ou du secteur des services directs aux élèves et peu importe la raison, **en aucun temps**, vous ne devez avoir une banque d'heures négatives.

Si, par exemple, vous travaillez aux services directs aux élèves et que l'enfant dont vous vous occupez s'absente, votre supérieur doit vous fournir du travail pour le temps équivalent au temps de travail prévu de cette journée.

Par contre, les banques d'heures positives peuvent être permises selon les pratiques de votre établissement ou de votre service d'affectation.

Journée nationale du personnel de soutien le 30 septembre

Cette année, la soirée d'appréciation s'est tenue de façon particulière avec un bingo virtuel. Nous avons ainsi pu offrir une soirée d'appréciation du personnel de soutien agréable, sécuritaire et conforme aux règles sanitaires. Les commentaires reçus nous confirment que l'évènement fut très apprécié. Nous vous remercions de votre participation!

Voici nos commanditaires sans qui nous ne pourrions tenir un évènement avec autant d'ampleur:

- | | |
|---|--|
| - Les amants de la Scène | - Normandin |
| - Brunet | - Uniprix |
| - Équipement de bureau Demers | - Super C |
| - Galeries de la Chaudière | - Spécialiste du travailleur Inc. |
| - Librairie Sélect | - La Cage aux sports |
| - Les protections RésAut CSQ | - Jean Coutu |
| - Les Roy de la Pomme enr. | - Savonnerie Histoire de Bulles |
| - Centre Pozer | - Pères Nature |
| - Épica | - Marie-Pier Lejeune représentante PartyLite |
| - Cynthia Morin représentante Épicure | - Fromagerie la Pépète d'Or Inc. |
| - Caroline Couture représentante Norwex | - Fonds de solidarité FTQ |
| - Danielle Rodrigue représentante Scentsy | - Boucherie Idéale |

Un gros merci, nous vous encourageons à visiter leurs commerces et leurs entreprises en cette période particulière.

Août 2021

10 août : Affectation / Étape 4
11 août : Affectation / Étape 5
16 août pm : Exécutif
24 août : Info syndicat / horaires et pauses



08 septembre : Exécutif
09 septembre : Rencontre vis-à-vis
13 septembre : Rencontre des concierges
14 septembre : Rencontre CRT
15 septembre : Info syndicat/comités
20 septembre : Exécutif extraordinaire
21 septembre : Exécutif
22 septembre : Assemblée générale extraordinaire
30 septembre : Journée nationale du personnel de soutien scolaire
5 octobre : Exécutif
6 octobre : Conseil fédéral négociation
7 octobre : Info syndicat / Statuts et règlements
7 octobre : Comité des finances
12 octobre : Comité des finances
12 octobre : Conseil administration du CSSBE
13 et 14 octobre : Conseil fédéral

Heures brisées

Selon la convention S3, l'horaire de travail des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée, des techniciennes ou techniciens-interprètes, des techniciennes ou techniciens en travail social, ne doit pas avoir pour effet **d'imposer des heures brisées**.

À l'intérieur d'une demi-journée, il ne peut pas y avoir deux périodes de travail entrecoupées d'un arrêt de travail non rémunéré (**même si l'interruption n'est que de 2 minutes**). Évidemment, la période de pause de 15 minutes, si elle s'applique, peut couper deux périodes de travail parce qu'elle est rémunérée. Si votre horaire comporte de telles interruptions, nous vous invitons à revoir votre horaire avec votre direction qui en est responsable et qui doit la signer.

Ce principe s'applique pour l'horaire de l'ensemble du personnel de soutien. La seule exception vise le personnel des services de garde pour qui la convention prévoit une prime pour horaire brisé.

Pauses

Pour tout le personnel : La salariée ou le salarié a droit à quinze (15) minutes payées de repos, par demi-journée de travail, prises vers le milieu de la période.

Précision :

Pour le personnel des services directs aux élèves : Si vous faites 2 ½ heures continues ou non par demi-journée, peu importe la classe d'emplois, vous avez droit à une pause de quinze (15) minutes incluse dans votre poste (l'ajout d'heures en cours d'année peut donner droit à une pause ou le cumul du temps dans différentes classes d'emplois).

Tiré de nos arrangements locaux - Annexe C.



Mise à jour de la liste d'ancienneté

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, une copie de cette liste est transmise au syndicat et est affichée pour une période de quarante-cinq (45) jours dans chacun des établissements. Vérifier le babillard du soutien.

Il est important de vérifier que votre nom ainsi que votre nombre d'années y apparaissent.

Saviez-vous que ?

Le relevé de participation au RREGOP produit par Retraite Québec pour l'année 2020 sera disponible sous peu dans l'onglet « mon dossier.»

Avancement d'échelon



La salariée ou le salarié obtient le premier avancement d'échelon le 1er janvier ou le 1er juillet qui suit d'au moins neuf (9) mois la date effective d'entrée en service.

L'avancement subséquent d'échelon s'effectue normalement à la date anniversaire du premier avancement.

6-2.06, convention collective S3, 2015-2020

Site Internet: <http://www.spss.lacsq.org>
Page Facebook : @SPSSCSQ
Courriers électroniques: presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net

